

Le SNES doit combattre la nouvelle réforme de la formation des enseignant-es, pour les bonnes raisons

Devant l'Assemblée nationale, le ministre Blanquer a annoncé le 16 janvier dernier, en pleine CAN, une réforme du recrutement des enseignant-es. Il a défendu « une vision plus académique, plus proche du terrain ». Le réseau ESPE et l'inspection générale envisagent de placer les épreuves d'admissibilité du concours en fin de licence et celles d'admission en fin de master. Fin du concours national au profit d'un recrutement local et d'une entrée dans le métier par la précarité : l'ampleur des attaques aurait dû susciter une réaction rapide et offensive du SNES. Pourtant, il a fallu batailler pour obtenir une timide critique de ces projets lors de la CAN de janvier, au motif que ces velléités de réforme n'étaient pas encore concrétisées. A cela s'est ajouté un second écueil : l'angle choisi pour analyser ces projets se focalise sur la critique du niveau de l'admissibilité, la licence, et laisse de côté les véritables problèmes.

Des pansements sur une jambe de bois

Depuis la dégringolade du nombre de postes ouverts aux concours de recrutement sous Sarkozy et la mise en place de la masterisation que le SNES a accompagnée contre l'avis de l'école émancipée, la crise du recrutement perdure¹

Pour pouvoir dire qu'il lutte contre ce manque de personnels, le gouvernement développe la précarité pour placer des adultes devant les élèves : recours aux services civiques et aux masters en alternance, volonté de faire des AED les futur-es « pré-recrutements » d'enseignant-es. Cela fragilise le statut de fonctionnaire et le recrutement par concours.

Deux sources différentes avancent des propositions proches. Le réseau ESPE et l'inspection générale envisagent un nouveau parcours de recrutement : les épreuves d'admissibilité du concours seraient placées en fin de licence et celles d'admission en fin de master.

Ce que le SNES devrait dénoncer au lieu d'entretenir la confusion entre les projets du gouvernement et les positions d'EE

Pourquoi espacer ainsi les épreuves, laissant les étudiant-es pendant deux ans dans l'incertitude d'obtenir le concours ?

Afin de changer la nature du concours, l'épreuve d'admission s'annonçant comme un oral devant un jury principalement composé de chef-fes d'établissement et d'IPR ? Un tel oral au terme des deux années d'expérience de contractuel-le admissible favorisera un recrutement sur la conformité aux attendus de l'administration, avec une conception de professionnels considéré-es comme des exécutant-es appliquant les « bonnes pratiques », dans un contexte de politique néo-managériale et de fortes pressions hiérarchiques pour l'application des contre-réformes..

C'est par le retour des contractuel-les admissibles, mais avec cette fois-ci une durée d'au minimum deux ans de précarité, que le ministère prétend palier la crise du recrutement. On sait pourtant que le travail comme contractuel-les représente un obstacle supplémentaire à la réussite aux concours, mais ce n'est pas un problème pour le gouvernement : l'injection de contractuel-les sur le terrain permet de continuer à baisser le nombre de postes aux concours, dans le but, à terme, d'inverser le rapport contractuel-les / fonctionnaires. Ces contractuel-les admissibles risquent de signer des contrats plus précaires les uns que les autres, comme cela a déjà été le cas pour les alternants en master de la circulaire Chatel de 2011, les contractuel-les-admissibles de Peillon en 2014, et les M1 alternants Vallaud-Belkacem de Créteil (payés à l'indice 515). Cette entrée dans le métier par la précarité est assurément le système qui coûtera le moins cher, et qui aura des conséquences vraisemblablement très négatives sur les volumes et les contenus de formation, va fragiliser le concours national et faciliter la suppression d'emplois de fonctionnaires. Le SNES doit défendre le concours

¹ « La déplétion du vivier de recrutement après le relèvement du niveau de diplôme requis pour se présenter au concours était prévisible. Son ampleur reste très inquiétante. D'après la Cour des comptes, les concours externes du premier et du 2nd degré ont enregistré une baisse des inscriptions de 53 053 candidats, soit une diminution d'un tiers en une année. » Extrait du Rapport d'information n° 601 (2011-2012) de Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, déposé le 19 juin 2012. http://www.senat.fr/rap/r11-601/r11-601_mono.html

national, une formation de haut niveau, sous statut d'élève-fonctionnaire.

L'École Émancipée porte d'autres propositions

EE propose des **pré-recrutements dès la première année de licence sous statut d'élève fonctionnaire et un recrutement en fin de licence suivi de deux années de formation professionnelle rémunérées et sous statut de fonctionnaire stagiaire, donnant lieu à l'attribution d'un Master. Deux années de T1 et de T2 poursuivraient cette entrée progressive dans le métier.** Cette structure est réaliste et son coût ne serait pas forcément plus important qu'actuellement.²

Un tel parcours de formation avec recrutement dès les premières années de formation est l'un des leviers essentiels de la démocratisation de l'accès au métier, en plus de la revalorisation des conditions de travail et des salaires. En absence de réforme de ce type, la crise du recrutement par concours perdurera et menacera l'existence même du concours, au profit du recrutement par contrat, sous la forme de l'apprentissage ou sous la forme du recrutement local qu'avait proposé Emmanuel Macron lors de sa campagne électorale.

Raphaël Andere, Elise Baysse, Romain Gentner, Marie Haye, pour École Émancipée

2 <http://grfde.eklablog.com/>